



Préavis au Conseil communal

Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier –
Demande d'un crédit de construction

Routes

Roland Perrin, Municipal

Préavis n°07/2019

Préavis adopté par la Municipalité le 11.02.2019



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule	2
3	Travaux projetés	3
3.1	Mise en place de la zone 30 dans le secteur du Chemin de l’Eglise.....	4
3.2	Réfection et renforcement de la chaussée de la Route de la Croix-Blanche	6
3.3	Réfection de la chaussée sur le Chemin du Bois-de-la-Chapelle (accès voirie)	7
3.4	Réfection de la couche de roulement sur le Chemin des Orchez	8
3.5	Modification des trottoirs au bas du Chemin de Pré d’Yverdon.....	8
4	Calendrier	9
5	Coûts de construction et aspects financiers	10
5.1	Devis estimatif.....	10
5.2	Aspect financier.....	11
6	Conclusion	11

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la municipalité sollicite un crédit de construction d’un montant de CHF 1'160'000.- TTC (un million cent soixante mille francs) destiné à la mise en place de la zone 30 km/h dans le secteur de l’Eglise ainsi qu’aux travaux d’entretien et de réfection de la Route de la Croix-Blanche, du Chemin du Bois-de-la-Chapelle (accès voirie), du Chemin des Orchez et à la modification de trottoirs au bas du Chemin du Pré d’Yverdon.

2 Préambule

Dans le cadre du plan directeur communal de mobilité, des projets de zone 30 km/h ont été élaborés dans les secteurs du Chemin de l’Eglise et du Chemin des Tuileries. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a approuvé ces dossiers en date du 19 septembre 2018. En application des directives cantonales, les prescriptions routières liées à ces zones ont été publiées officiellement dans la Feuille des Avis Officiels le 25 septembre 2018 et n’ont suscité aucun recours. Dès lors, les mesures d’aménagements nécessaires peuvent être mises en place. Dans un premier temps, les modifications interviendront dans le secteur du Chemin de l’Eglise. Le secteur du Chemin des Tuileries fera l’objet d’un autre préavis dans le courant de l’année 2019.

D’autres tronçons routiers vont être également être rénovés en raison de leur état de dégradation. Ces travaux seront effectués en coordination avec les services industriels de Lausanne. De plus, ils permettront par synergie un assainissement du bruit routier et de l’éclairage public sur la route de la Croix-Blanche.

Les différents projets intégreront des aménagements afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.



3 Travaux projetés

Les travaux projetés dans le cadre du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :

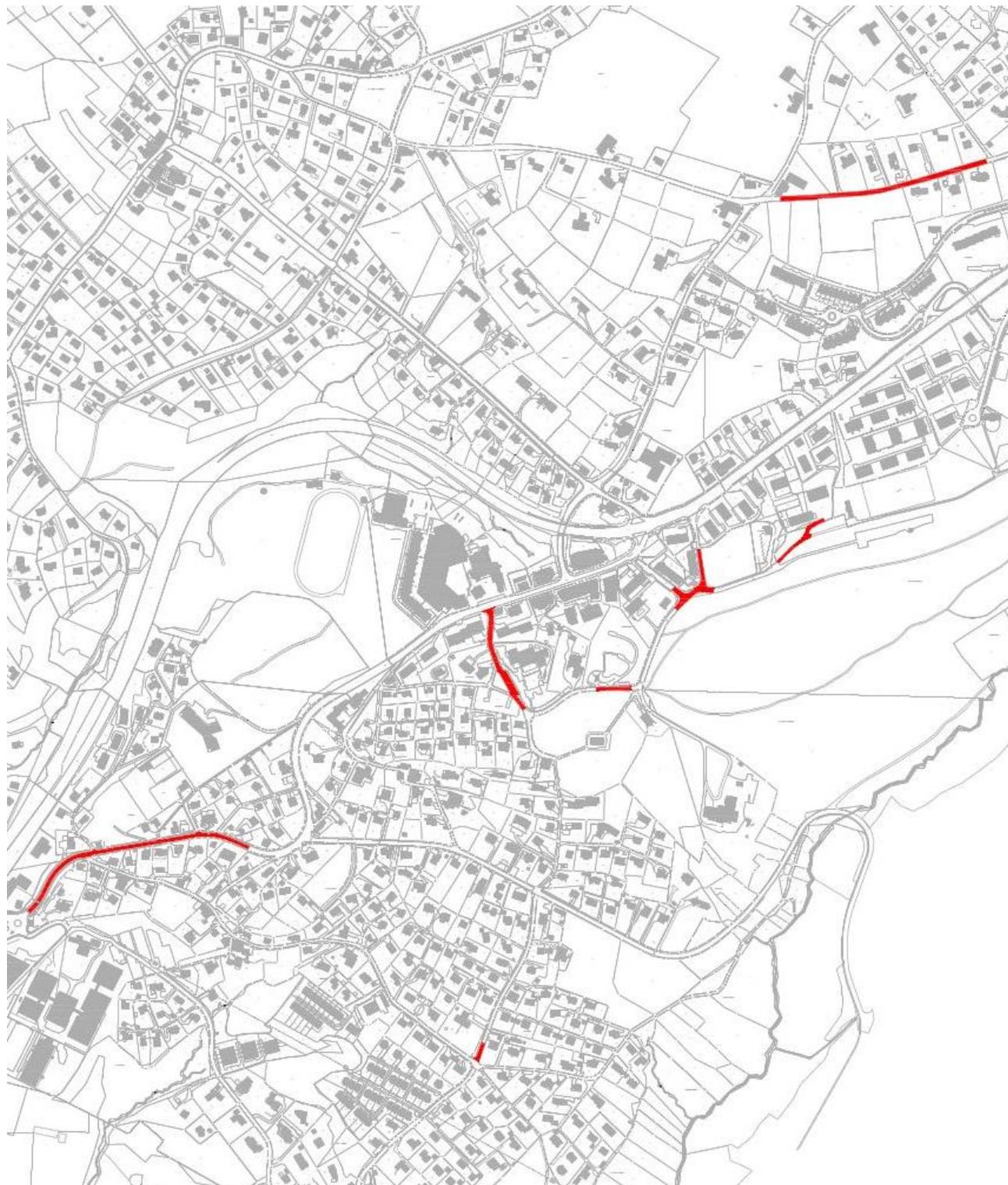


Figure 1 : Plan de situation avec l'ensemble des travaux projetés

3.1 Mise en place de la zone 30 dans le secteur du Chemin de l'Eglise

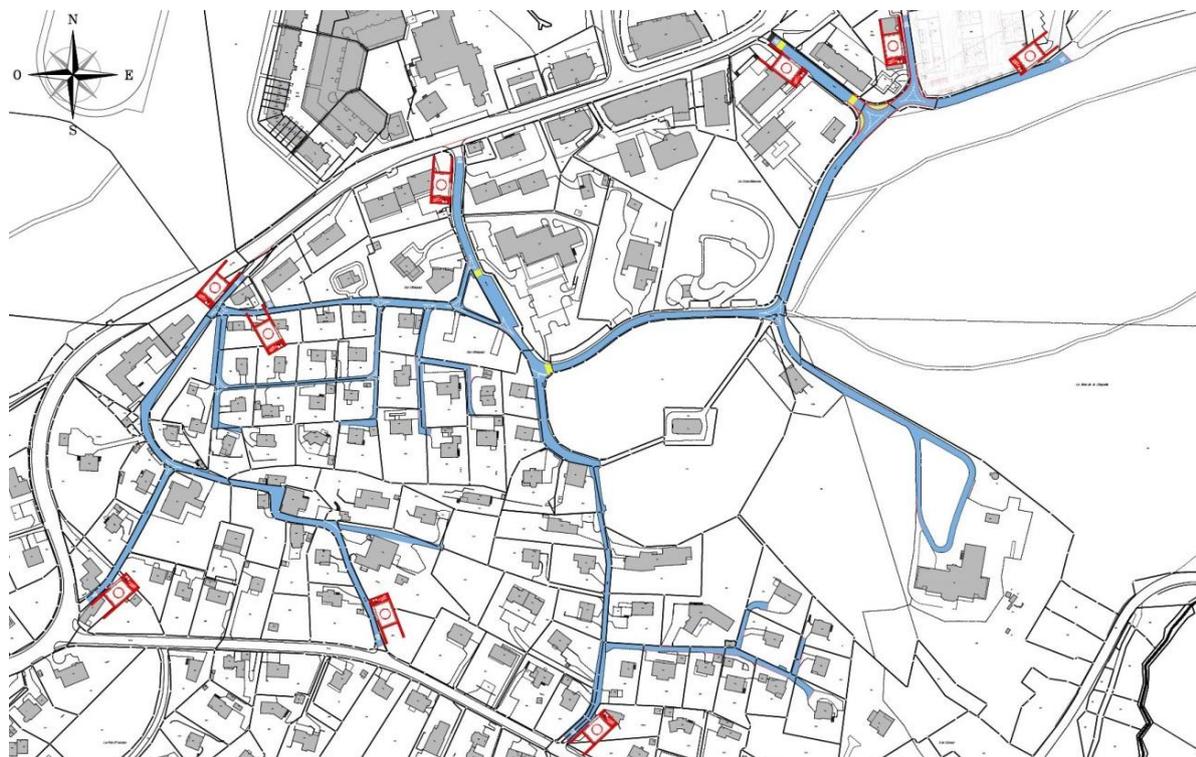


Figure 2 : Plan de situation de la zone 30 dans le secteur du Chemin de l'Eglise

Mobilier urbain :

Aux différents points d'entrée de la zone 30 km/h, des totems seront installés (9 au total). Ils seront positionnés sur les chemins suivants : Prairie, Cure, Eglise, Marcel Regamey, Giziaux, Bois-de-la-Chapelle. Au moment de la rédaction du présent préavis, le choix du type de totem n'est pas encore arrêté.

Signalisation et marquage :

A l'entrée des chemins, un marquage « Zone 30 » sera réalisé. Des marquages au sol seront également effectués dans les carrefours afin de régulariser les priorités et les passages piétons seront effacés (sauf ceux aux abords directs des écoles). Par ailleurs, des feux clignotants seront fixés sur les panneaux OCR 1.23 (Enfants) à proximité du collège de la Croix-Blanche afin d'augmenter la sécurité des enfants lors des entrées et sorties de classes.

Travaux routiers :

Une modification du carrefour du Chemin du Giziaux / Chemin Marcel-Regamey sera réalisée afin de réduire l'emprise du carrefour et de permettre une meilleure visibilité lors de la mise en place des priorités de droite. Elle comprendra la réfection de la couche de roulement et des bordures de trottoirs. En coordination avec les travaux du service multimédia sur le trottoir, un tube de réserve sera posé en vue d'un éventuel futur raccordement en fibre optique entre les divers bâtiments des services de l'administration communale.

Une attention particulière sera portée sur les aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Des abaissements de bordures sont prévus afin de permettre un meilleur cheminement piétonnier.

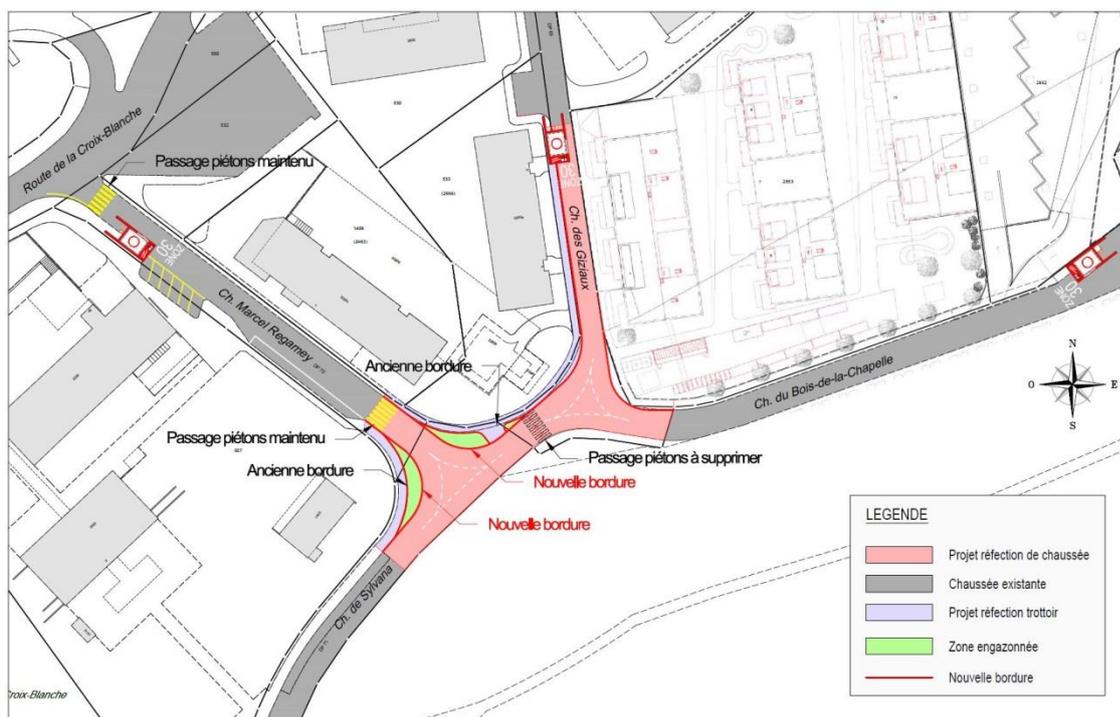


Figure 3 : Plan des travaux au niveau du carrefour du Ch. du Giziaux / Ch. Marcel-Regamey

Le remplacement de la couche de roulement du Chemin de l'Eglise sera réalisée sur une longueur d'environ 170 m, depuis la Route de la Croix-Blanche jusqu'au Chemin de Mon-Repos, dès la mise en séparatif des collecteurs du bas du chemin. Une surface d'environ 1150 m² sera traitée.

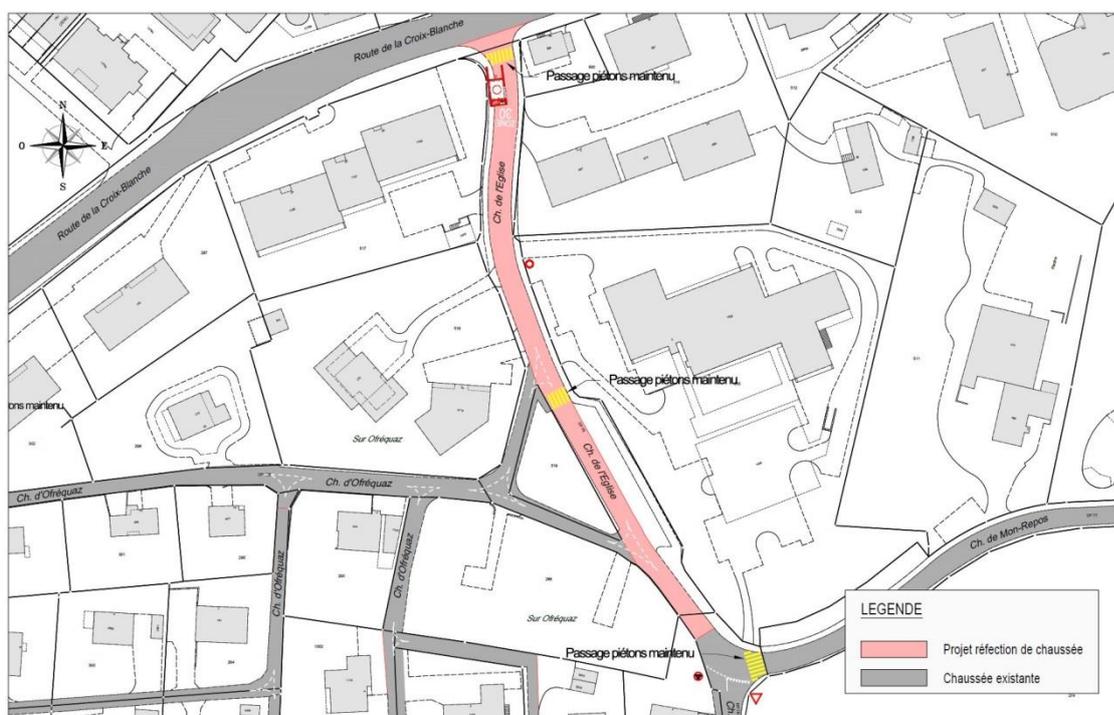


Figure 4 : Plan des travaux sur le Ch. de l'Eglise

La réfection de la couche de roulement du Chemin de Mon-Repos sera réalisée sur une demie chaussée sur une longueur d'environ 50 m pour une surface totale d'environ 140 m², la mise à niveau du rang de pavés améliorera l'évacuation des eaux de surfaces.

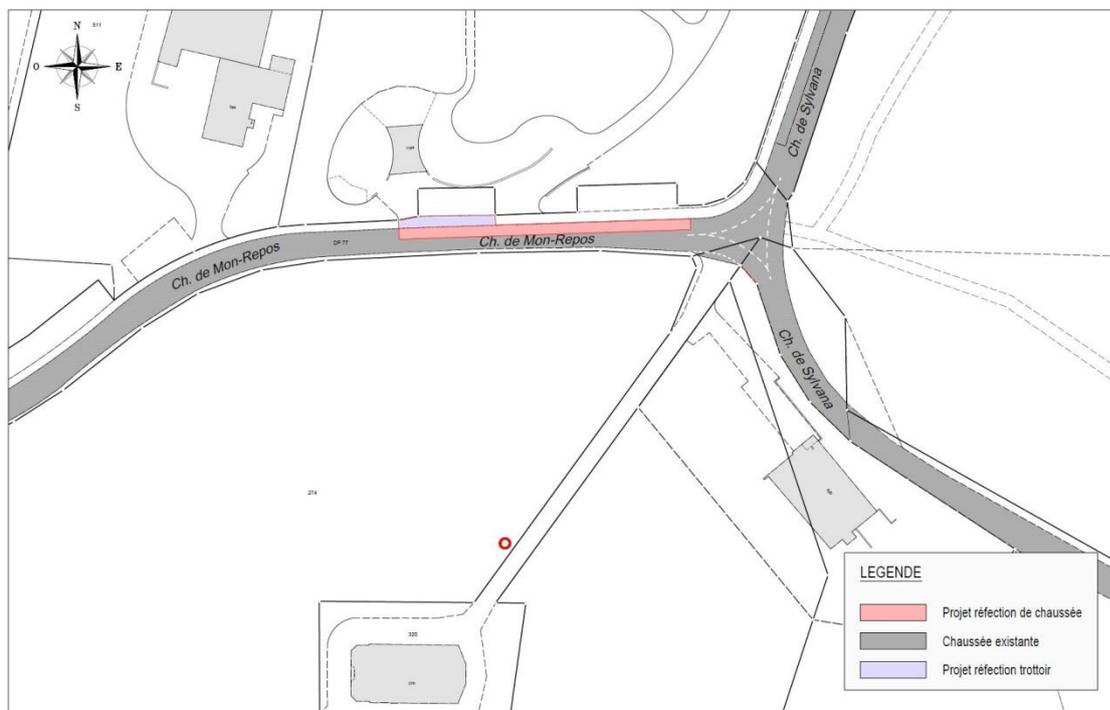


Figure 5 : Plan des travaux sur le Ch. de Mon-Repos

3.2 Réfection et renforcement de la chaussée de la Route de la Croix-Blanche

Des déformations importantes sont observés principalement dans le sens de la descente, spécialement au niveau de l'arrêt bus des Planches ainsi qu'à l'approche du giratoire des Croisettes. De nombreuses fissures sont également relevées sur ce tronçon.

La chaussée sera réfectionnée et renforcée sur une longueur d'environ 400 m (environ 3000 m²), depuis le giratoire des Croisettes jusqu'aux feux de circulation avant le Chemin des Bodérons. Par ailleurs, lors de ces travaux, le remplacement de la couche de roulement s'effectuera avec un revêtement phonoabsorbant (AC MR 8) pour assainir le bruit routier dans cette zone. Une demande de subventionnement sera effectuée auprès du canton.

La réfection du trottoir (environ 700 m²) sera réalisée suite à la mise en souterrain de l'alimentation pour l'éclairage public. Les mâts tl existants seront démontés et les candélabres seront remplacés par des luminaires identiques à ceux posés sur la Route de Berne. L'éclairage LED et l'abaissement d'intensité nocturne permettra d'économiser environ CHF 1'500.00 par année (par rapport aux anciennes installations au sodium). Le démontage des mâts tl existants, la démolition de leurs socles en béton ainsi que la remise en état du terrain seront entièrement à la charge des TL.

L'abribus des Planches sera reconstruit et les bordures de quais seront mises en conformité pour les personnes à mobilité réduite.

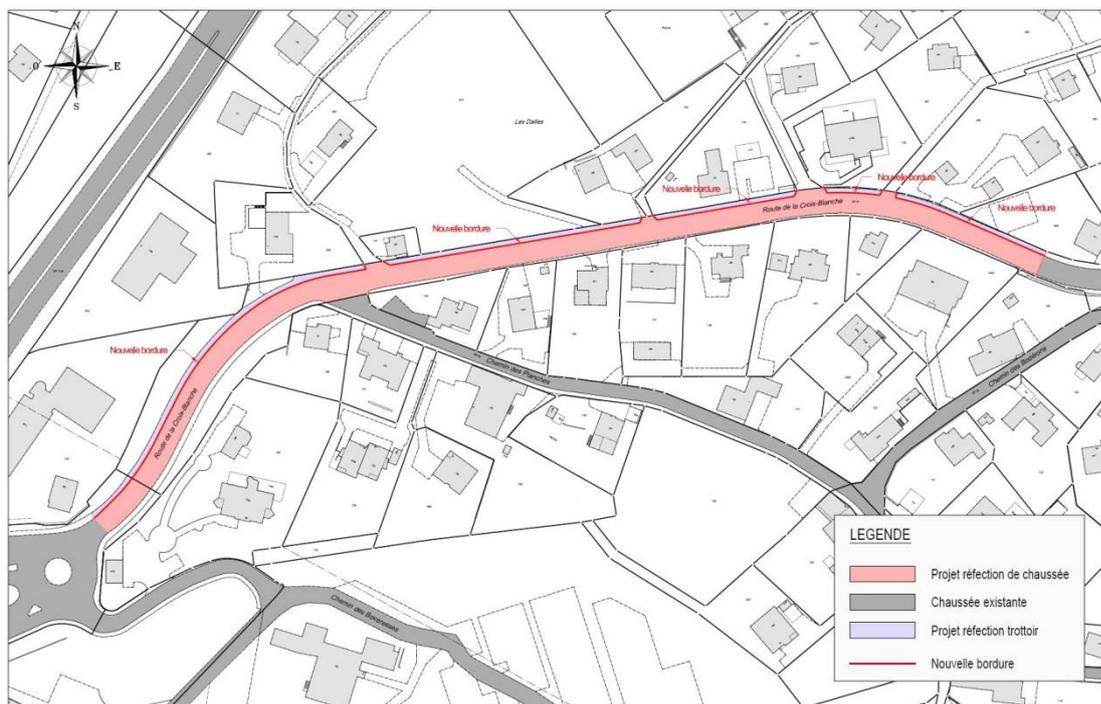


Figure 6 : Plan des travaux sur la Rte de la Croix-Blanche

3.3 Réfection de la chaussée sur le Chemin du Bois-de-la-Chapelle (accès voirie)

Le revêtement du Chemin du Bois-de-la-Chapelle (accès voirie) sera remplacé sur une longueur d'environ 100 m. La chaussée sera également reprofilée afin de corriger les défauts de planéité.

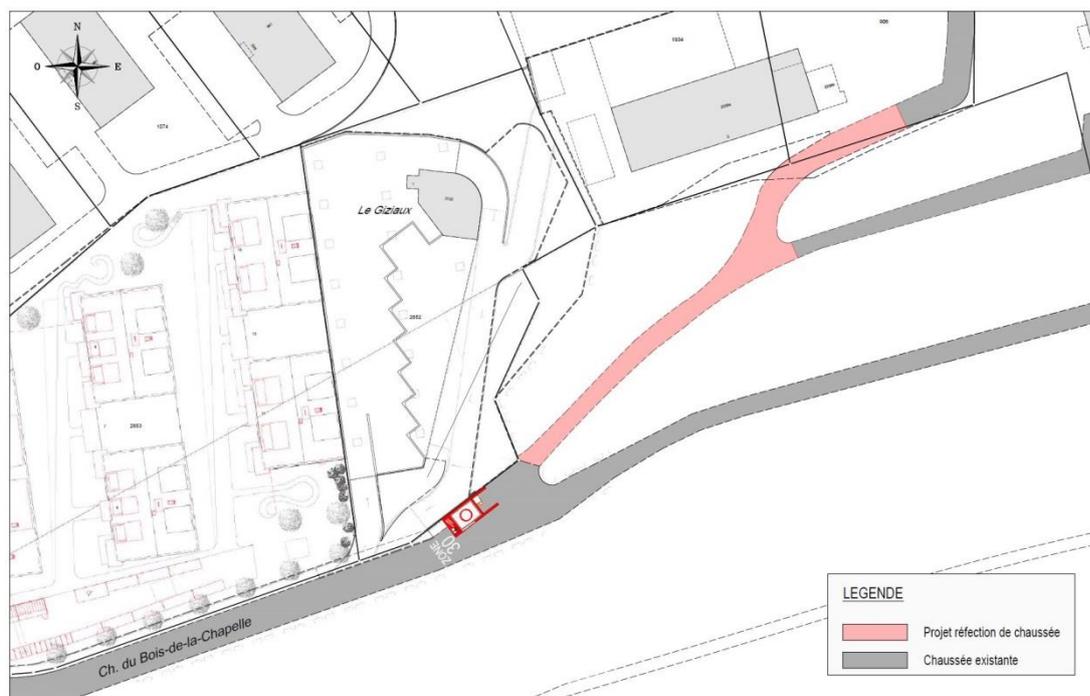


Figure 7 : Plan des travaux sur le Ch. du Bois-de-la-Chapelle

3.4 Réfection de la couche de roulement sur le Chemin des Orchez

La couche de roulement sera remplacée sur une longueur de 320 m pour une surface d'environ 1950 m² entre le carrefour de la Girarde et le Chemin de la Pécholettaz. Ces travaux seront réalisés après la pose des différentes conduites souterraines par les services industriels sur ce tronçon.



Figure 8 : Plan des travaux sur le Ch. des Orchez

3.5 Modification des trottoirs au bas du Chemin de Pré d'Yverdon

L'abaissement des bordures au niveau du passage piéton facilitera le déplacement des personnes à mobilité réduite. Ces travaux s'effectueront en coordination avec les travaux des services industriels dans le secteur.

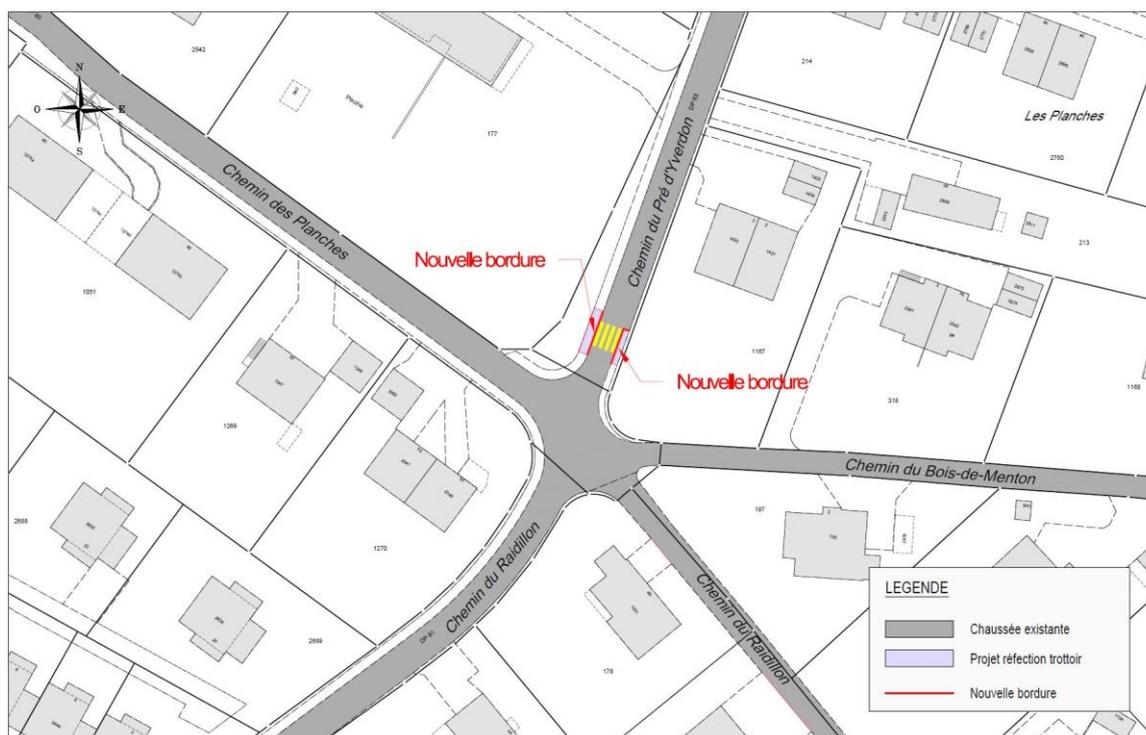


Figure 9 : Plan des travaux sur le Ch. du Pré d'Yverdon

4 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

Travaux	Période prévisionnelle
Mise en place de la zone 30 dans le secteur du Ch. de l'Eglise	mai-juin
Réfection de la chaussée sur le Ch. du Bois-de-la-Chapelle	juillet-août
Réfection de la couche de roulement sur le Ch. des Orchez	mai-juin
Modification des trottoirs au bas du chemin du Pré d'Yverdon	mai-juin



5 Coûts de construction et aspects financiers

5.1 Devis estimatif

Les coûts des différents travaux sont détaillés ci-après :

Mise en place de la zone 30 dans le secteur du Ch. de l'Eglise		
Mobilier urbain (totems)	CHF	23'000.-
Marquages et signalisations	CHF	14'000.-
Travaux de génie civil carrefour Giziaux / Marcel-Regamey	CHF	130'000.-
Travaux de génie civil Chemin de l'Eglise	CHF	55'000.-
Travaux de génie civil Chemin de Mon-Repos	CHF	25'000.-
Honoraires du géomètre (servitude trottoirs)	CHF	3'000.-
Sous-total	CHF	250'000.-
Réfection et renforcement de la chaussée de la Rte de la Croix-Blanche		
Travaux de génie civil (route) *	CHF	440'000.-
Travaux de génie civil (trottoir)	CHF	200'000.-
Eclairage public	CHF	60'000.-
Abri bus	CHF	24'000.-
Marquages et signalisations	CHF	6'000.-
Sous-total	CHF	730'000.-
Réfection de la chaussée sur le Ch. du Bois-de-la-Chapelle (accès voirie)		
Travaux de génie civil	CHF	25'000.-
Sous-total	CHF	25'000.-
Réfection de la couche de roulement sur le Ch. des Orchez		
Travaux de génie civil	CHF	100'000.-
Sous-total	CHF	100'000.-
Modification des trottoirs au bas du chemin du Pré d'Yverdon		
Travaux de génie civil	CHF	10'000.-
Sous-total	CHF	10'000.-
TOTAL TTC	CHF	1'115'000.-
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	45'000.-
TOTAL TTC	CHF	1'160'000.-

*Une demande de subvention sera établie pour la pose du revêtement phonoabsorbant dans le cadre de l'assainissement du bruit routier. Le démontage des mâts tl de l'ancienne ligne de bus ainsi que la démolition des socles sont à la charge des tl.



5.2 Aspect financier

Les travaux de réfection des routes et des trottoirs, de réfection de la Croix-Blanche, de réfection du Ch. des Orches, de réfection d'arrêt de bus tl et d'aménagement des zones 30 km/h figurent au plan des investissements, à hauteur d'un montant total de CHF 2'210'000.--.

C'est donc un crédit de CHF 1'160'000.-- (un million cent soixante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 16'215.64 (calculée à 1.3979% au 31.12.2018).

La nouvelle installation d'éclairage public (LED + abaissement nocturne) permettra d'économiser environ CHF 1'500.00 par année sur les dépenses de fonctionnement.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

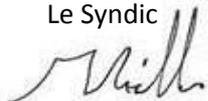
LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°07/2019 de la Municipalité du 11.02.2019 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 1'160'000.— (un million cent soixante mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville